

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trois juin deux mil vingt deux à 19 h 30, suivant convocation en date du vingt sept mai deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr VERHESLT Eduard à Mr LECOMTE

Membres excusés : Mr LERROUSSEAUD Sébastien
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2022

Secrétaire de séance : Sylvain BREUX

Délibération 2022/035 en date du 3 juin 2022

Travaux dans le logement communal de la mairie : étude de devis

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que des travaux complémentaires sont à envisager dans le logement communal situé au-dessus de la mairie. Elle rappelle que des travaux de réfection des murs seront effectués par l'entreprise Arnaud (délibération du 21 janvier 2022) et qu'il conviendrait de prévoir :

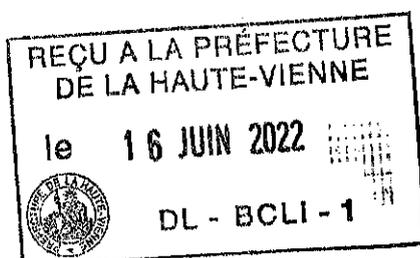
- La mise en place d'une VMC
- Le suivi et des réparations sur la toiture

Madame Le Maire présente les différentes propositions :

- Entreprise PAQUET (toiture) : 2 165 € HT
- Entreprise PERPILLOU (toiture) 2 370 € HT
- Entreprise TEXIER (électricité) : 880 € HT

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise PAQUET pour un montant de 2165 € HT pour la toiture.
- De retenir la proposition de l'entreprise TEXIER pour un montant de 880 € HT pour la pose de la VMC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 10 juin 2022
Le Maire

